

Junglinster, le 18 mars 2019

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster
Boîte postale 14
L-6101 Junglinster
T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jeu-di jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 15 mars 2019 le conseil communal a approuvé une autorisation de lotissement de terrains situés à l'intérieur du PAP-QE (section JF d'Imbringen, n° cadastraux 1076/2459 & 1076/2461 & 1076/2463).

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 19 mars 2019 au 02 avril 2019 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

